

MAIRIE
DE
GRÉZACDÉLIBÉRATION
séance du 20 novembre 2023

Nombre de Conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 14
pouvoirs : 01

Date de convocation :
13 novembre 2023

Délibération n° D23_06_42

Objet :

AFFAIRES GÉNÉRALES

Modification apportées à la délibération sur les tarifs de location de la salle multi-activités et ajout d'un tarif pour les associations extérieures

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni le **lundi 20 novembre 2023 à 20h30** en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard POURPOINT, Maire de Grézac.

Présents : M. POURPOINT Bernard, Maire, Mme de ROFFIGNAC Françoise et Mme BELLUTEAU Nathalie, Adjointes, M. AVRARD Cédric, M. BRIVIO Philippe, Mme DIET Marie-Christine, M. GADIOU Dominique, M. GUÉRIN Pascal, M. NEAU François, M. SAINTLOS Julien, M. SEGUINEAUD Mickaël, Mme VARENNE Véronique et Mme WILLIOT-NICHOLLS France.

Absents excusés : M. PÉRAUX Christophe, M. RAIMOND Bruno donne procuration à M. BRIVIO Philippe

Secrétaire de séance : Mme VARENNE Véronique.

Le Maire précise que la délibération n° D21-05-43 du 7 juin 2021 fixant les tarifs pour la location de la salle multi-activités a besoin d'une mise à jour sans qu'aucun tarif ne soit augmenté. Il rajoute qu'il faut également que le conseil délibère pour fixer un tarif destiné aux associations extérieures.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu la délibération n° D21-05-43 du 7 juin 2021 fixant les tarifs pour la location de la salle multi-activités,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- **De modifier** les tarifs de location de la salle multi activités et les modalités comme indiqué ci-dessous,
- **D'appliquer** ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} décembre 2023.

| TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES POUR LES PARTICULIERS ET POUR LES ORGANISMES A BUT LUCRATIF | TARIFS TTC (en euros) | |
|---|-----------------------|--------------|
| | RESIDENTS | HORS COMMUNE |
| Location - Repas 1 Jour avec cuisine (midi) (du lundi au vendredi) | 200,00 € | 400,00 € |
| Location - Forfait week-end (2 jours) avec cuisine (clés remises au plus tôt à 17h et restituées le lundi matin à 9 h au plus tard) | 350,00 € | 600,00 € |
| Location - Vin d'honneur avec chambre froide uniquement | 100,00 € | 200,00 € |
| Option Lave-vaisselle | 50,00 € | 50,00 € |
| Option Vidéo projecteur | 50,00 € | 50,00 € |
| CAUTION POUR LA SALLE (Dégradations) | 700,00 € | 700,00 € |
| CAUTION SUPPLEMENTAIRE (Vidéo projecteur) | 1 000,00 € | 1 000,00 € |

| TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES POUR LES ASSOCIATIONS | DE LA COMMUNE | HORS COMMUNE |
|--|---------------|--------------|
| Repas, loto, belote, brocante, etc. | | |
| Location sur 1 jour (hors options) | Gratuit | 200,00 € (*) |
| Location week-end (hors options) | Gratuit | Non louable |
| Caution | 700,00 € | 700,00 € |

NB : - Attestation d'assurance obligatoire pour tous les loueurs ou utilisateurs de la salle
- Le chèque sera encaissé 15 jours avant le jour de la location

(*) Location à titre très exceptionnel et soumis à l'accord préalable du maire

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Bernard POURPOINT



Vote du Conseil Municipal :
pour : 14
contre : 00
abstention : 00

Certifié exécutoire :
Reçu en S/Prefecture
de Saintes, le 21/11/2023
Affiché en Mairie de Grézac
le 21/11/2023